

Le diplôme de licence : un défi pour la réussite de tous

Contact Presse

Vanessa FAVARO
06 87 44 91 07
presse@unef.fr

Dossier de Presse
15 février 2011





SOMMAIRE

Introduction	p. 3 à 5
CHAPITRE 1 : Les 6 chantiers prioritaires pour rénover la licence	p. 6
PRIORITE N°1 : une nouvelle réglementation des modalités d'examens	p.7
PRIORITE N°2 : remettre la pédagogie au service de la réussite	p.10
PRIORITE N°3 : améliorer l'architecture des licences	p.11
PRIORITE N°4 : créer des licences pluridisciplinaires	p.12
PRIORITE N°5 : rendre la licence qualifiante	p.13
PRIORITE N°6 : Améliorer l'encadrement des étudiants	p.14
CHAPITRE 2 : Les dispositifs pour la mise en place d'une nouvelle licence	p. 15-16



INTRODUCTION

Démocratiser l'accès aux connaissances et aux qualifications, offrir à chacun des perspectives d'ascension sociale, garantir à tous une insertion professionnelle réussie, former et faire réussir les jeunes pour faire progresser l'ensemble de la société : voilà ce qu'on attend de l'université.

Malheureusement, la réalité est tout autre : loin d'être l'horizon d'une ascension sociale pour chacun, elle est aujourd'hui une étape redoutée par tous. Un étudiant sur deux échoue en première année, 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans n'avoir acquis aucune qualification et 17% des étudiants ressortent de l'université sans diplôme. Ceux qui cherchent une garantie en termes de contenu de diplôme et d'insertion professionnelle sont poussés vers les filières sélectives, les autres abandonnent l'idée d'accéder à une qualification. **Les étudiants d'origine modeste sont ainsi de moins en moins nombreux sur les bancs des universités** comme le démontre une récente enquête de l'OVE : 27% des étudiants sont enfants d'ouvriers ou d'employés, contre 53% des jeunes actifs.

L'ampleur du phénomène le démontre, la réussite en premier cycle ne peut se résumer à une question de motivation ou d'ambition personnelle. **C'est l'ensemble du modèle d'enseignement universitaire qu'il faut réinterroger.** Alors que la massification des effectifs a eu lieu depuis 30 ans déjà, ni les effectifs enseignants, ni le contenu des formations, ni les méthodes d'enseignement n'ont évoluées pour répondre aux besoins des nouveaux publics. L'université reste une institution d'élite, tournée exclusivement vers la recherche, et n'a pas franchi le cap de la démocratisation des enseignements pour devenir l'université de masse, l'université de tous les métiers.

La licence se situe au cœur de la question de la réussite dans l'enseignement supérieur. **Accueillant près de 1.5 millions d'étudiants c'est-à-dire 60% de la population universitaire, le premier cycle reste pourtant le parent pauvre de l'enseignement supérieur.** Amphis surchargés, pédagogie inexistante, cloisonnement entre les disciplines, les étudiants abordent leur entrée dans l'enseignement supérieur comme une véritable épreuve.

Le Plan réussite en licence : chronique d'un échec annoncé

L'urgence de la lutte contre l'échec a pourtant déjà contraint la ministre à agir en direction des premiers cycles. Le plan « Réussite en licence » lancé en 2007, était ainsi censé refonder en profondeur les enseignements de licence pour permettre la réussite de tous. Augmentation des volumes horaires d'enseignement (+ 5 heures hebdomadaires), développement de la pluridisciplinarité en Licence pour éviter les spécialisations précoces et faciliter les réorientations, instauration de 2 heures de langues et d'une heure d'informatique hebdomadaires pour tous les étudiants, limitation des cours en amphithéâtres au bénéfice de cours en petits groupes, ou encore mise en place d'enseignants référents étaient autant de pistes qui devaient mettre un coup d'arrêt à l'échec en licence.

Si l'ambition affichée par le plan « Réussite en Licence » constituait un pas en avant en avant, l'insuffisance des moyens mis en œuvre (tant juridiques que financiers et humains) l'ont très rapidement condamné à n'être qu'un recueil de bonnes intentions. **Trois ans après sa mise en place, les étudiants continuent d'échouer massivement à l'université.** C'est ce constat alarmant qui a contraint la ministre à rouvrir le dossier de la réussite des premiers cycles.



INTRODUCTION

Les échecs du plan « Réussite en licence » ne sont malheureusement pas surprenants. Il s'agissait de réformer la licence en profondeur et d'en adapter le contenu et les exigences aux nouveaux défis de l'enseignement supérieur, sans plan de recrutement d'enseignants, ni cadre contraignant. La politique de mise en concurrence des universités autonomes organisée par la ministre, conditionnant le financement des établissements à leurs performances, n'a fait qu'achever de réduire en poussière les espoirs d'améliorer la réussite des étudiants.

En effet poussées par une ministre qui fait de la course à la compétitivité internationale et du classement de Shanghai l'alpha et l'oméga de la politique d'enseignement supérieur, les universités ont préféré concentrer leurs moyens sur les filières de master ou sur des formations élitistes pour leurs meilleurs étudiants comme les collèges d'excellence dans certaines filières de droit. Ainsi, les bons élèves de Valérie Pécresse étaient précisément ceux qui reléguent la lutte contre l'échec à l'université au dernier rang de leurs priorités.

Dès Janvier 2010, l'UNEF démontrait ainsi dans un bilan chiffré et détaillé que, faute d'un pilotage national **le Plan Réussite en Licence n'avait été que peu appliqué et ce de manière très inégale**. La publication du rapport de l'IGAENR quelques mois plus tard, dans lequel les rapporteurs concluent que le Plan réussite en Licence « *laisse entière, à ce stade, l'interrogation sur son efficacité.* », n'a fait que confirmer les failles dénoncées par l'UNEF depuis le départ et a contribué ainsi à contraindre Valérie Pécresse à ouvrir une deuxième étape du Plan Réussite en Licence pour tenter de reprendre la main dans ce dossier sur lequel des résultats se font encore attendre.

Le plan « Réussite en Licence » n'a pas rempli ses objectifs, c'est principalement à cause du manque de cadrage contraignant et de moyens suffisants. A l'heure actuelle, en dehors des mesures quasiment généralisées de tutorat et de mise en place d'un enseignant-référent instaurées respectivement dans 77% et 70% des universités, les autres mesures n'ont été que peu appliquées : seules 40% des universités ont mis en place des formes de pluridisciplinarité (et encore elles sont très diverses), seules 40% ont amélioré les enseignements de langues et d'informatique, 28% ont augmenté la part des cours en petits groupes et 32% ont augmenté le volume horaire. Pire, l'application du PRL se révèle parfois contraire aux objectifs initiaux fixés, constat partagé par le rapport de l'IGAENR : mise en place de parcours d'excellence à Paris 2 ou Montpellier 2, mise à l'écart des étudiants en difficulté à Bordeaux 4. Alors que seules 10% des universités ont mis en place des dispositifs à destination des étudiants salariés, principal public touché par l'échec et représentant 50% des étudiants, dans le même temps 47% des universités ont mis en place des parcours différenciés pour les étudiants en difficulté. Ainsi l'IGAENR, dans sa note d'étape sur la mise en place du plan réussite en Licence, a relevé qu'un nombre important d'universités déviaient les crédits du plan Licence pour renflouer leur budget ou pour mettre en place des mesures élitistes comme les collèges d'excellence.

L'UNEF s'inquiète notamment des velléités de certaines universités de transformer le plan « Réussite en Licence » en outil au service du tri des étudiants en instaurant une « diversification des parcours » entre les meilleurs étudiants et les autres. La solution n'est en effet pas de trier les étudiants et de multiplier les parcours avec des niveaux d'exigences différents, mais bien de créer des dispositifs d'aides en plus pour les étudiants en difficultés afin de faire réussir le plus grand nombre.

La licence ne peut plus attendre. Il est devenu urgent de la rénover et de la réformer pour qu'elle puisse répondre à l'objectif de réussite de toute une génération.



INTRODUCTION

Ouvrir de nouvelles perspectives pour la licence

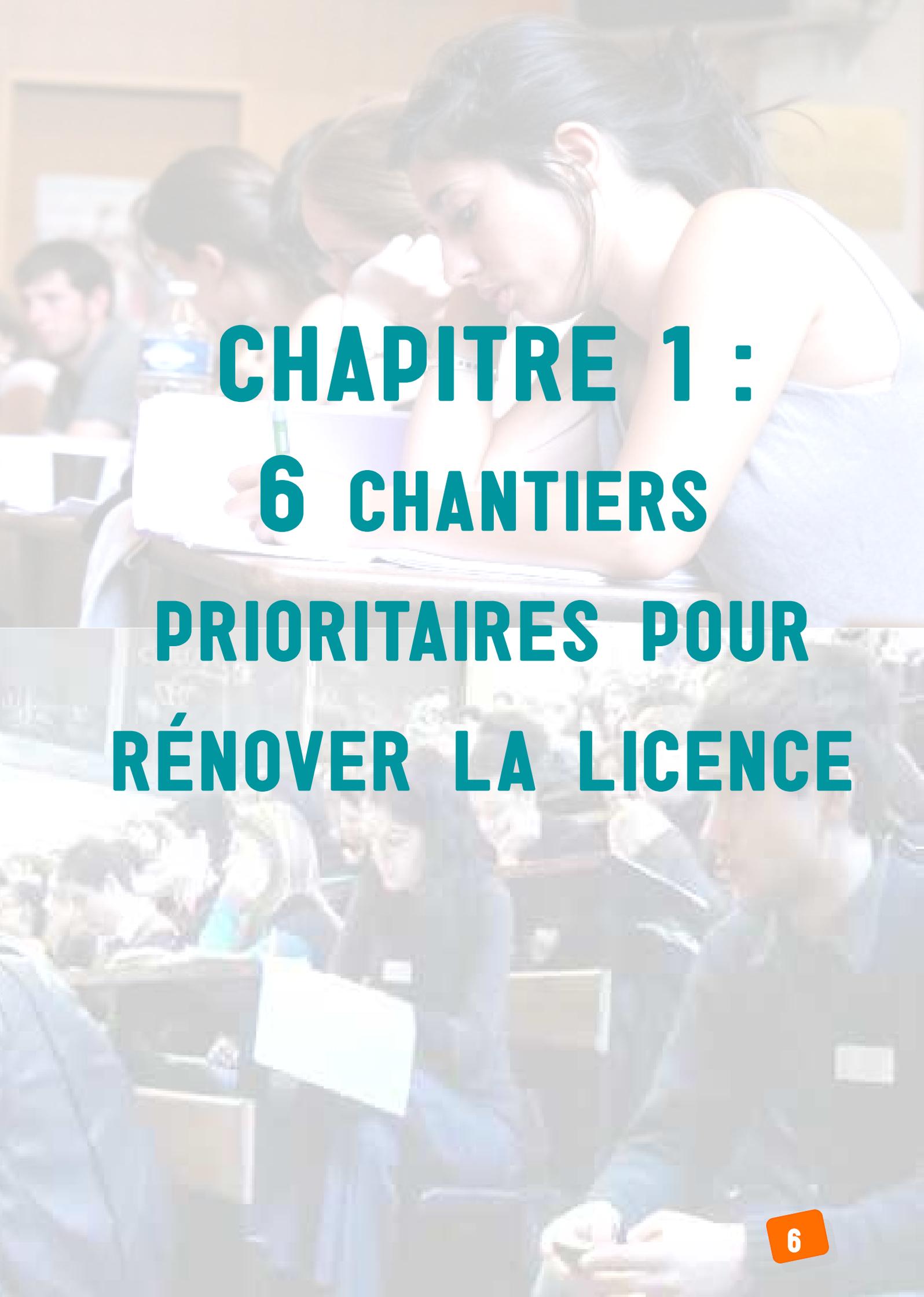
Les leçons de l'échec du plan réussite en licence doivent être tirées pour permettre de faire passer un cap à la réussite des étudiants. **L'UNEF demande à Valérie Pécresse de tirer tous les enseignements des difficultés de mise en œuvre du plan Licence et de se donner les moyens pour en assurer la réussite.**

La ministre vient d'annoncer la mise en place d'un comité de pilotage pour une nouvelle licence afin de faire des propositions sur les évolutions souhaitables de l'arrêté licence. L'UNEF attend que ces discussions soient l'occasion de mesures ambitieuses pour la réussite en licence. La réouverture des arrêtés licence doit permettre la mise en place de dispositifs contraignants pour les universités. La réussite des étudiants est un enjeu national qui ne peut être laissé à la seule bonne volonté des universités.

L'UNEF souhaite que la licence devienne un diplôme qui permette à chacun d'avoir accès à une qualification. L'enjeu de formation de toute une génération est un enjeu fondamental dans un contexte de crise et de chômage de masse. Contrairement aux théoriciens de l'échec universitaire qui prétendent que l'augmentation du nombre de diplômés entraînerait une dévaluation mécanique des diplômes, nous pensons que la valeur d'un diplôme n'est pas liée au nombre de personnes qui y accèdent, mais à son contenu. **Permettre la réussite de tous ne se fera pas sans une rénovation en profondeur de la licence**, sans s'interroger sur le mode de transmission des savoirs, ou sur les modes d'évaluation, ou sans réfléchir aux contenus des formations. Rénover la licence, c'est donner à chaque jeune les outils pour une insertion professionnelle réussie ou pour une poursuite d'étude.

Après trois ans d'échec, la réouverture du dossier de la Licence par la ministre est donc une occasion à ne pas manquer. Le succès de cette nouvelle étape, indispensable si l'on veut refaire de l'université un synonyme d'ascenseur social, ne dépend que de la capacité de la ministre à centrer la licence sur les besoins des étudiants. L'UNEF revient dans ce dossier sur les chantiers prioritaires pour permettre de qualifier massivement une jeunesse qui n'en peut plus d'attendre.



A background image showing a group of students in a classroom or lecture hall. In the foreground, a young woman with dark hair is leaning over a desk, looking at a book or paper. Other students are visible in the background, some looking towards the camera and others looking down at their work. The overall atmosphere is that of a busy academic environment.

CHAPITRE 1 : **6 CHANTIERS** **PRIORITAIRES POUR** **RÉNOVER LA LICENCE**

PRIORITE N°1 : UNE NOUVELLE RÈGLEMENTATION DES MODALITÉS D'EXAMENS

La suppression du cadrage national des diplômes en 2002 avec la réforme « LMD » (licence, master, doctorat) a donné une grande liberté aux universités pour fixer leurs règles d'évaluation des étudiants, ne les contraignant qu'à la réglementation minimale. Les disparités entre universités sont donc très importantes : à l'échelle nationale, les modalités d'examens sont illisibles, injustes et totalement inégales d'une université à l'autre.

Pourtant, loin d'être un débat technique, **le choix des modalités d'examen est déterminant dans la réussite des étudiants.** Souvent vue comme un « détail administratif », l'évaluation est au contraire partie prenante de la formation d'un étudiant : **la pertinence des modes d'évaluation participe de la qualité de la formation** en faisant le choix de juger un étudiant sur une compétence plutôt qu'une autre mais aussi en faisant le choix ou pas de mettre l'évaluation au service de la

progression des étudiants. En ces deux sens, les modalités actuelles d'examen à l'université ne permettent ni de prendre en compte le niveau global des étudiants et l'ensemble de leurs compétences ni de les aider à progresser pour les amener à la réussite.

Dans un contexte de concurrence toujours plus forte entre établissements, les universités utilisent aujourd'hui **les règles d'examen comme un outil de sélection par l'échec**, pensant ainsi mettre en avant la qualité de leurs diplômes, au point d'arriver à une situation où l'échec est devenu un argument de l'excellence universitaire. Même la réglementation nationale qui existe dans l'arrêté licence tend à être de moins en moins respectée par les universités, remettant ainsi ouvertement en cause le droit à la réussite des étudiants.

Ainsi, au-delà d'être un vecteur d'inégalités entre étudiants, les règles

d'examen choisies par les universités sont aujourd'hui bien souvent injustes, anti-pédagogiques et, par conséquent, créant des situations d'échec artificiel, incompatibles avec les objectifs fixés par Valérie Pécresse dans le cadre du plan « Réussite en Licence » d'atteindre 50% d'une classe d'âge diplômée de Licence.

Pour faire des règles d'examen un réel outil pédagogique au service de la progression et de la réussite des étudiants et ainsi améliorer la qualité des formations de Licence, **l'UNEF demande notamment la réouverture de l'arrêté Licence qui régit les règles d'examen et l'organisation générale de la Licence.** En effet l'arrêté actuel comporte notamment deux problèmes majeurs : il est incomplet et il comporte des flous juridiques importants qui ont permis aux universités de mettre en œuvre des modalités d'examen injustes et inefficaces.

L'UNEF demande l'inscription dans l'arrêté Licence :

1. L'interdiction des notes éliminatoires ou « note planchers »

De nombreuses universités appliquent ces notes éliminatoires uniquement dans certaines de leurs filières. En 2009, c'était le cas dans **31 universités (soit 38% des universités)**. Ces notes éliminatoires se situent généralement entre 7/20 et 8/20 selon les universités et les filières. Interdites dans l'arrêté de 1997, elles ne sont plus mentionnées dans l'arrêté de 2002. De nombreuses universités se sont donc engouffrées dans le flou juridique autour des notes éliminatoires pour en mettre en place. Pourtant, leur utilisation est contraire à l'obligation de mise en œuvre de la compensation semestrielle. En effet, avec le système de notes éliminatoires la compensation sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pondérées par les coefficients est rendue caduque. **Cette pratique est donc à la limite de la légalité.**

Jugeant les modalités d'examen comme de simples « détails » administratifs ou souhaitant en faire un outil de sélection des étudiants, de nombreuses universités font aujourd'hui le choix d'instaurer de telles notes éliminatoires, pensant ainsi améliorer la qualité de leur formation puisqu'il sera plus difficile d'y réussir. Or, en faisant ce choix, elles instaurent justement des modalités d'examen qui ne permettent pas de prendre en compte le niveau global des étudiants et leur progression, éléments pourtant fondamentaux dans la qualité d'une formation.



PRIORITE N°1 : UNE NOUVELLE RÈGLEMENTATION DES MODALITÉS D'EXAMENS

En effet, avec ce système, **un étudiant ayant réussi haut la main son semestre avec une moyenne générale de 16/20 ne pourra pas le valider s'il échoue dans une seule matière.** Si la présence des notes éliminatoires est souvent justifiée par l'obligation d'atteindre un seuil minimal de connaissances, le seuil de connaissance jugé « fondamental » est laissé à la subjectivité des universités. Par exemple, les universités d'Avignon et de Bordeaux 4 dispensent chacune des formations en droit, sciences économiques et sciences sociales et pratiquent chacune des notes éliminatoires dans l'ensemble de leurs formations : la première a fixé la note éliminatoire à 7/20 et la seconde à 8/20. Preuve s'il en est que **cette méthode d'évaluation est très aléatoire.**

Les notes éliminatoires contribuent enfin également à accroître l'illisibilité des modes d'évaluation et des diplômes puisque leur mise en œuvre est anarchique : 38% des universités les utilisent mais elles ne sont généralement appliquées que dans certaines filières (droit, LEA, IUT, économie) de ces établissements. De plus elles accentuent la concurrence entre les étudiants : d'une part, les établissements les pratiquant ne sanctionnent pas les mêmes matières. Par exemple, les universités de Poitiers et d'Aix Marseille 1 pratiquent toutes les deux des notes éliminatoires : la première uniquement sur les matières en contrôle continu et la seconde sur les examens terminaux.

2. La compensation annuelle des notes

Alors qu'auparavant un étudiant qui obtenait 8/20 de moyenne au premier semestre et 12/20 au deuxième avait la garantie de valider son année puisque la compensation annuelle des notes était inscrite dans la loi, l'arrêté Licence de 2002 n'en fait plus mention. Ainsi, **de nombreuses universités ont fait le choix de la supprimer**, souvent pour les mêmes raisons qui les poussent à instaurer des notes éliminatoires, pensant ainsi mettre en valeur la qualité de la formation.

Or la notion même de diplôme recouvre l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de savoir-faire donnant accès à une qualification pour l'étudiant. **Les modes d'évaluation doivent donc répondre à ces mêmes principes et donc prendre en compte le niveau général de l'étudiant et sa progression sur l'année universitaire.** A l'inverse, l'absence de compensation annuelle conduit à la création de semestres « couperets » créant les conditions d'échecs « artificielles » pour les étudiants. Les cas d'étudiants devant redoubler une année pour cause d'absence de compensation annuelle alors qu'ils ont la moyenne sur l'ensemble de l'année universitaire sont très fréquents. Certaines situations sont parfois ubuesques : beaucoup d'étudiants doublent une année afin de valider seulement quelques matières. L'intérêt contre-productif pédagogiquement de l'absence de compensation est donc évident.

Plutôt que de mettre en place des semestres couperets pour les étudiants les encourageant à abandonner les études en cas d'échec au premier semestre ou à « perdre » un semestre car ils l'ont déjà validé, la compensation annuelle assortie d'un système de coefficients pour les matières principales permettrait de ne pas obliger un étudiant qui a raté son premier semestre à abandonner l'idée de réussir le second. La compensation annuelle est donc véritablement une condition indispensable pour faire de l'évaluation un outil au service de la progression de l'étudiant.



PRIORITE N°1 : UNE NOUVELLE RÈGLEMENTATION DES MODALITÉS D'EXAMENS

3. L'obligation d'une seconde session d'examen

La seconde session d'examen est garantie par l'article 29 de l'arrêté licence qui précise que « deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées ». Cette obligation permet aux étudiants de progresser et de voir ainsi leur passage dans l'année supérieure accordé alors qu'il ne l'aurait pas été si les modalités d'évaluation se limitaient à seule session. Il s'agit donc bien ici d'une pratique au service de la progression des étudiants.

Or 11 universités ont totalement ou en partie supprimé la seconde session d'examens. Beaucoup d'entre elles l'ont fait notamment pour les évaluations réalisées toute au long de l'année en contrôle continu : c'est par exemple le cas des universités d'Avignon ou encore de Poitiers. Pourtant, dans l'arrêté licence, rien ne l'autorise. Au regard de l'article 29 de l'arrêté licence de 2002 qui précise que « deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées », ces pratiques sont donc illégales.

Par ailleurs, cette seconde session ne doit pas être perçue comme un rattrapage mais bel et bien comme une session d'examen à part entière : les étudiants sont évalués sur les mêmes connaissances et par la même forme d'épreuve que lors de la 1ère session. De plus, ce droit à une seconde session doit être perçu comme un réel outil pédagogique. Il doit permettre aux étudiants de retravailler les matières où ils ont échoué et représenter un levier de progression supplémentaire dans leur parcours. Ainsi, pour un contenu évalué identique, la meilleure note doit être capitalisée. En ce sens, le droit à une seconde session concernant l'ensemble des évaluations, contrôle terminal et contrôle continu doit être affirmé.

Des **garanties pour les étudiants salariés** : la mise en place du contrôle continu doit obligatoirement être associée à des mesures spécifiques pour que les étudiants salariés ne soient pas pénalisés : dispense d'assiduité garantie (comme c'est le cas dans de nombreuses universités), aménagement des dates d'examen.

Parce qu'elles sont aujourd'hui illisibles, inégales d'une université à l'autre et entretiennent artificiellement un taux d'échec massif, la question d'une nouvelle réglementation nationale des modalités d'examens doit être la priorité de ce 2^e volet du Plan Réussite en Licence. Celles-ci, dans leur état actuel, sont un obstacle majeur à la réussite des étudiants. Les modifications réglementaires que nous demandons doivent permettre de faire des règles d'examens un outil d'évaluation et de progression au service de l'étudiant.



PRIORITE N°2 : REMETTRE LA PÉDAGOGIE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE

Le contenu des enseignements et les modes de transmissions des savoirs n'ont pas évolué et n'ont pas su s'adapter à la massification de l'enseignement supérieur et à l'accueil des 2.2 millions d'étudiants. Les techniques d'enseignement et leurs contenus n'ont pas su prendre en compte l'évolution de la société et sont restés dans un conservatisme qui conduit aujourd'hui à un échec massif des étudiants. **L'université reste structurée par et pour la recherche alors que moins d'1% des étudiants s'y destinent.** Les premières victimes de cet échec sont les jeunes issus des classes moyennes et populaires : les enfants issus de ces classes représentent 17% des effectifs de la licence et 4.5% pour les doctorats.

Les enseignements universitaires sont restés très cloisonnés et la pédagogie est absente des bancs des amphithéâtres. La technique du bachotage est trop souvent présente, celle qui consiste à intégrer le plus de connaissances brutes possibles, sans utiliser les outils méthodologiques ou requiescences.

Depuis trente ans la pédagogie est restée la même. Seules quelques formations ont su évoluer, comme celles dispensées dans les IUT ou dans les licences professionnelles. Mises à part ces quelques exceptions, **la pédagogie universitaire n'a pas changé alors que le public étudiant c'est fortement diversifié.** Les cours en amphithéâtre sont restés la règle alors qu'ils sont pourtant l'outil le moins interactif pour

apprendre, et où l'étudiant de première année se retrouve perdu et désorienté. L'échec scolaire est irréparable dans un cours qui accueille 300/800 personnes.

L'université a besoin de mettre fin au bizutage pédagogique que représentent les cours en amphithéâtre, et les méthodes de transmission d'un autre temps. **La pédagogie est devenue un tabou dans l'université** : les enseignants ne reçoivent aucune formation pédagogique et professionnelle, les cours en amphithéâtre ne sont jamais réfléchis dans un objectif pédagogique. Finalement seuls ceux qui ont le bagage culturel suffisant réussissent à l'université. L'absence de suivi individuel prive les étudiants d'une éventuelle progression et ne fait qu'accentuer leurs lacunes.

S'attaquer à la pédagogie universitaire c'est aussi repenser le lien étudiant/enseignant. Les pédagogues ne sont pas toujours les bienvenus, et ne sont pas valorisés au sein de l'université. Les enseignants à l'université sont d'abord reconnus pour leurs travaux de recherche. C'est d'ailleurs ces mêmes travaux qui guident à l'évolution de leur carrière. Cette logique conduit un certain nombre d'enseignants chercheurs à se considérer « comme maîtres du savoir », et laissent le soin à leurs étudiants de se débrouiller pour intégrer cette parole.

La pédagogie doit être valorisée dans les carrières et dans les salaires. Si la réussite n'est pas une priorité pour les enseignants, comment pourrait-elle devenir réalité ?

L'UNEF revendique :

- **L'individualisation de la pédagogie** : l'individualisation de la pédagogie et le suivi de chaque étudiant doit devenir la règle. L'étudiant doit être accompagné tout au long de son cursus, notamment pour que les situations d'échecs scolaires soient identifiées au plus tôt.
- **La suppression des cours en amphithéâtre en première année** : actuellement à l'université, la pédagogie s'individualise au fur et à mesure que les effectifs diminuent. Les cours en petits groupes sont concentrés sur les L3 et Masters, alors que ce sont les L1 qui en ont le plus besoin. Il est indispensable d'inverser la tendance, et d'offrir en première année l'écrasante majorité des enseignements en TD, avec une évaluation par contrôle continu, et de développer les cours en amphithéâtre au fur et à mesure de l'apprentissage de l'autonomie.
- **La formation des enseignants chercheurs** : les enseignants du supérieur n'ont ni formation à la pédagogie, ni valorisation de leur engagement dans leurs enseignements dans leur carrière. Leur formation, comme leur carrière reposent uniquement sur la recherche. L'intégration de la formation dans les universités peut être un outil pour mettre en place une formation initiale et continue des enseignants du supérieur à la pédagogie. L'encadrement pédagogique des enseignants chercheurs doit être évalué et avoir une incidence sur l'avancement de leur carrière.



PRIORITE N°3 : AMÉLIORER L'ARCHITECTURE DES LICENCES

Si les étudiants échouent en licence, c'est aussi qu'aucun outil ne leur est donné pour maîtriser leur parcours. La suppression du cadrage national des diplômes en 2003 lors de la réforme LMD, a considérablement complexifié les parcours en premier cycle. Chaque université peut désormais décider de l'intitulé de sa formation aux dépens de la lisibilité des parcours. En plus de rendre très difficile la mobilité infra étatique, sans pour autant faciliter la mobilité européenne, cette déréglementation a eu pour effet de nuire considérablement à la lisibilité des diplômes pour l'étudiant mais aussi pour les professionnels. Le comité suivi licence notait par exemple en 2006 que *« la lisibilité de l'offre de formation n'est pas considérée comme satisfaisante () Le foisonnement de l'offre, la très grande diversité des dénominations ou la subtilité de certains parcours ne permettent pas à l'ensemble des usagers et partenaires d'en avoir une juste représentation »*.

Cette multiplication des intitulés de licence s'est superposée à un fort cloisonnement des formations, **enfermant des étudiants dans des cursus disciplinaires sans autre possibilité de réorientation que de recommencer une nouvelle formation**. Ainsi, l'orientation des bacheliers devient trop souvent un véritable casse tête et nombreux sont ceux qui se voient contraints de choisir par la force des choses une orientation spécialisée de manière précoce.

Cette absence d'ouverture des filières oblige certains étudiants à poursuivre un parcours dont ils ne sont pas complètement satisfaits, et qui finalement ne répond pas à leurs attentes. Cela donne le sentiment d'avoir opté pour une « voie tunnel », parfois au hasard à 17 ans quand le projet d'orientation n'a pas été assez mûri. Et cette logique finalement favorise l'échec. Comment demander à un étudiant de s'investir dans sa formation si celle-ci ne s'avère pas la bonne pour l'individu ?

Cette situation contribue également à dévaloriser la Licence universitaire sur le marché de l'emploi comparée à des diplômes davantage pluridisciplinaires délivrés dans d'autres établissements, notamment dans les écoles. De plus en plus de jeunes, et notamment ceux qui en ont le plus les moyens, font dès lors le choix de s'orienter vers d'autres formations qui leur apparaissent plus qualifiantes car nationalement reconnues mais qui souvent sont aussi sélectives et/ou réclament des frais d'inscription élevés (classes préparatoires, écoles post-bac, IEP). Les étudiants qui restent à l'université, sont quant à eux de plus en plus poussés à choisir des stratégies de double diplôme pour éviter la spécialisation.

Pour améliorer la lisibilité des parcours et permettre à chacun de se qualifier progressivement sans être cloisonné dans des formations qui ne leurs conviennent pas, il est donc urgent de faire de la pluridisciplinarité en premier cycle la règle et non l'exception. La nouvelle licence doit donc à la fois :

- faciliter l'orientation et réduire l'écart entre la terminale et l'université
- rendre plus lisible l'offre de formation
- organiser des cursus sur des premières années de tronc commun large et de spécialisation progressive



PRIORITE N°4 : CRÉER DES LICENCES PLURIDISCIPLINAIRES

Les filières universitaires sont aujourd'hui structurées en fonction des disciplines académiques, et intègrent très peu d'éléments pluridisciplinaires. **Les filières sont trop cloisonnées et centrées sur un savoir disciplinaire**, ce qui obligent les étudiants à choisir trop précocement leur orientation, et les enferment dans un cursus tubulaire.

Pourtant la pluridisciplinarité permet d'améliorer la qualité des formations. Elle permet tout à la fois de mettre en perspectives et de diriger les connaissances à la lumière d'autres analyses, et permet d'aborder un objet d'étude selon les différents points de vue de la juxtaposition de regards spécialisés.

La pluridisciplinarité permet également de multiplier les approches de pensées, mais aussi de croiser les outils méthodologiques. Une bonne formation est une formation complète, ou l'étudiant peut réquisitionner plusieurs savoirs et une diversité de compétence (dissertation, cas pratique, travaux de recherche, rapport, analyse de texte, exposé, travaux oraux etc.). La réussite des classes prépas, mais également des grandes écoles comme science po, montrent que la pluridisciplinarité est une condition sine qua none pour la qualité de nos diplômes.

La pluridisciplinarité permet également et surtout aux étudiants de bénéficier d'une formation complète. Le

L'UNEF revendique :

- **Une première année pluridisciplinaire organisée autour de grands domaines de formation** : il faut instaurer des licences pluridisciplinaires permettant l'acquisition d'un socle solide de connaissances diversifiées et une spécialisation progressive passe par l'organisation des diplômes par grands domaines de formation, tels que définis dans la loi du 10 Août 2008 :

Santé
Sciences et Technologies
Sciences juridiques, économiques et de gestion
Sciences humaines et sociales
Arts, Lettres et Langues

- **La mise en place d'une orientation progressive et de passerelles entre les cursus** : les licences doivent être organisées autour des 5 grands domaines et aller vers une spécialisation plus poussée à l'entrée du master. Les possibilités entre les filières, mais aussi entre les types de cursus (voie professionnelle, grandes écoles et universités) doivent se multiplier et être généralisées. La réorientation vers une autre formation doit être un droit ouvert à la fin du premier semestre de la 1^{ère} année.



PRIORITE N°5 : RENDRE LA LICENCE QUALIFIANTE

Au manque de lisibilité des parcours s'ajoutent l'opposition artificielle entre les filières disciplinaires et les filières professionnalisantes, comme si il existait des étudiants qui souhaitaient poursuivre des études sans objectif que cela soit au service de leur insertion professionnelle.

En particulier, les licences disciplinaires contiennent des enseignements très théoriques, centrés sur une discipline majeure et quasi-exclusivement tournés vers la recherche. Ce manque de professionnalisation de la Licence a poussé depuis longtemps déjà de nombreux étudiants à aller chercher en dehors des murs de l'université des formations qui les préparent mieux au monde professionnel en mettant en lien les enseignements disciplinaires avec leur application dans le monde professionnel (IUT, BTS, écoles d'ingénieurs ou de commerce, IEP). A défaut de pouvoir les trouver au sein des universités, les bacheliers sont donc aujourd'hui contraints, pour suivre ce type de formation de se rabattre sur des filières sélectives et pratiquant souvent des frais d'inscription plus élevés que ceux de l'université.

Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à un diplôme de qualité et mettre fin à l'opposition entre les filières professionnalisantes et les filières universitaires, il faut donc en finir avec une Licence disciplinaire enfermant dans un parcours jusqu'au doctorat en instaurant une Licence pluridisciplinaire et professionnalisante permettant une orientation progressive des étudiants, les armant d'un socle de connaissances plus larges et diversifiées et les préparant à la fois au marché de l'emploi et à la poursuite d'études par des enseignements professionnalisants intégrés dans le cursus.

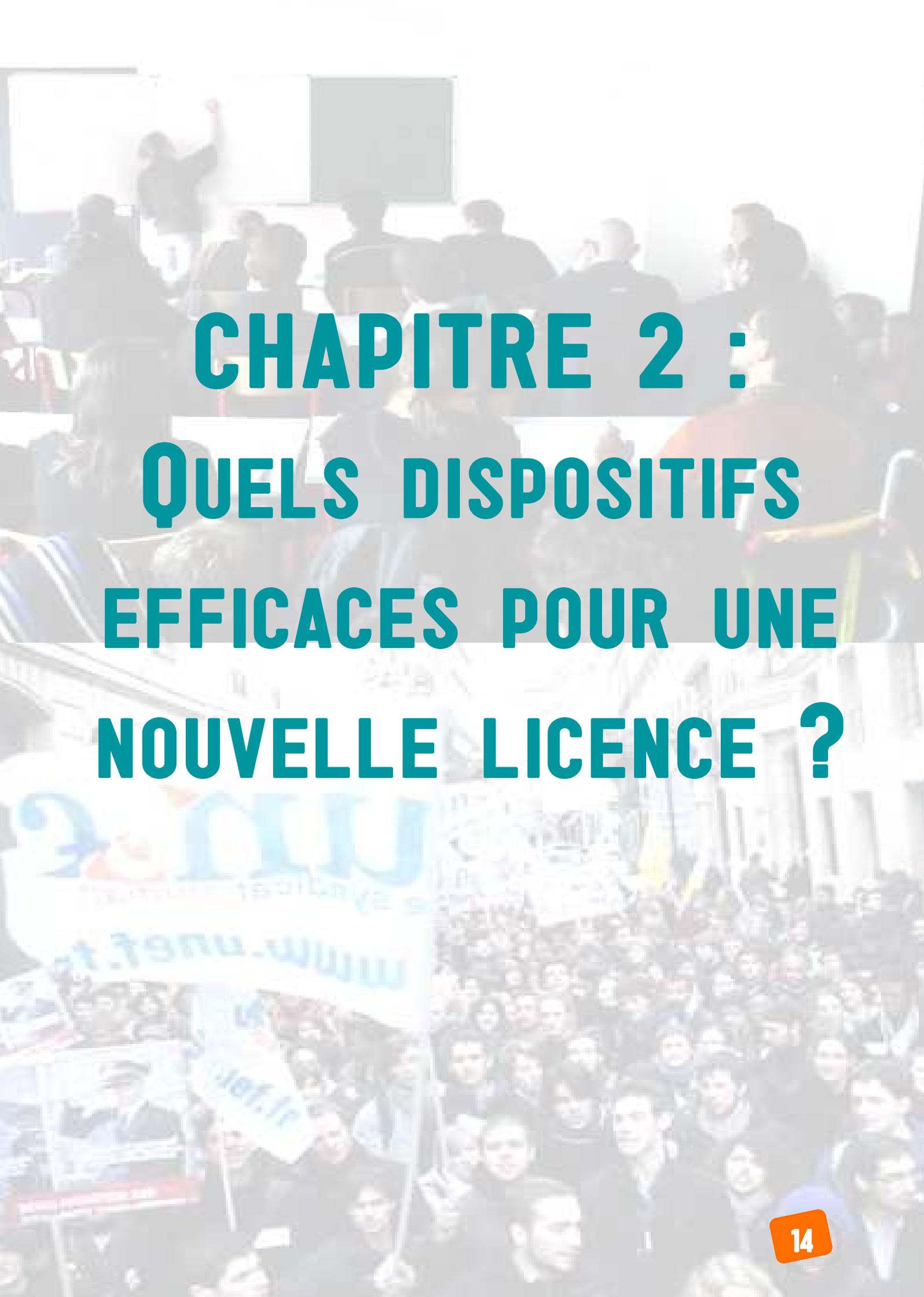
PRIORITE N°6 : AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

Les formations universitaires souffrent à l'heure actuelle d'un manque cruel de personnel enseignant et administratif pour assurer un taux d'encadrement suffisant des étudiants. Cela a notamment pour conséquence l'organisation de nombreuses formations sur des volumes horaires relativement faibles et la persistance de sureffectifs dans les cours, empêchant ainsi un véritable suivi individualisé des étudiants par les enseignants. Cette situation entraîne une dévalorisation des formations universitaires aux yeux des étudiants mais également du monde professionnel et constitue une des raisons principales de l'échec massif en Licence.

Le Plan Réussite en Licence fixait par conséquent pour principal objectif d'améliorer l'encadrement des étudiants et d'augmenter le volume horaire de 5 heures hebdomadaire par étudiant. Or **moins d'un tiers des universités ont appliqué cet objectif, faute de moyens humains et financiers**, alors que l'augmentation du volume horaire et l'amélioration de la qualité de l'encadrement des étudiants constitue le nœud central d'une transformation profonde du modèle universitaire.

L'UNEF demande un plan pluriannuel de recrutement de personnel enseignant et administratif (2000 enseignants chercheurs et de 2000 personnels IATOSS par an pendant 5 ans).





CHAPITRE 2 : **QUELS DISPOSITIFS** **EFFICACES POUR UNE** **NOUVELLE LICENCE ?**

QUELS DISPOSITIFS EFFICACES POUR UNE NOUVELLE LICENCE ?

Le diplôme de licence est aujourd'hui illisible puisque toute la liberté est laissée aux universités pour en décider l'intitulé et les contenus. Cette situation crée une confusion pour les étudiants incapables de maîtriser leur parcours universitaire mais aussi pour les employeurs qui peinent parfois à identifier le contenu d'un diplôme.

Il est donc nécessaire de réorganiser la licence pour à la fois la rendre plus lisible pour chacun et d'en garantir nationalement un contenu qualifiant. L'exigence de lisibilité ainsi que l'égalité de tous devant les qualifications rend nécessaire la restauration d'un cadrage national des diplômes, supprimé en 2003 avec la réforme LMD. Les bonnes intentions ne se mettent pas automatiquement en place dans les universités. L'échec du plan licence montre la nécessaire mise en place d'un cadre contraignant pour les universités.

Cadrer les licences nationalement pour répondre aux exigences d'une licence de qualité

Pour garantir à chacun un égal accès sur tout le territoire à une licence de qualité, pluridisciplinaire et professionnalisante, il faut pouvoir fixer les intitulés de diplôme ainsi que leur contenu nationalement.

La restauration d'un cadrage national des diplômes est donc la condition sine qua non de l'instauration d'une Licence pluridisciplinaire et de qualité dans toutes les universités et de l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants comme pour les employeurs, la confiance dans la bonne volonté des universités autonomes ayant démontré ses limites avec le plan « Réussite en Licence ».

Pour permettre de transformer en profondeur le diplôme de Licence et améliorer sa lisibilité, ce cadrage national doit s'effectuer **selon les conditions suivantes** :

1. Instaurer des Licences pluridisciplinaires permettant l'acquisition d'un socle solide de connaissances diversifiées et une spécialisation progressive passe par **l'organisation des diplômes par grands domaines de formation** (cf p.9)
2. Afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation pour les étudiants comme pour les employeurs, une **liste des intitulés de mentions** doit être parallèlement mise en place.

Créer un référentiel pédagogique par domaine de formation

Un référentiel pédagogique par domaine doit être mis en place, servant de base contraignante lors de la procédure d'habilitation. Ce référentiel pédagogique doit intégrer notamment les objectifs pédagogiques de la licence, les contraintes de pluridisciplinarité et d'enseignements de langue et d'informatique, la répartition entre les types de contenus (enseignements fondamentaux, méthodologie), le volume horaire minimum de la formation (qui ne peut être inférieur à 25h/semaine), la part des cours magistraux par rapport aux TD.

Pour l'UNEF, la ministre a ouvert une brèche dans le sens d'un cadrage national en évoquant un nombre d'heures minimales de cours pour la licence.



QUELS DISPOSITIFS EFFICACES POUR UNE NOUVELLE LICENCE ?

L'intégration d'éléments de professionnalisation dans tous les cursus

Afin que toutes les licences deviennent qualifiantes sur le marché de l'emploi et permette de déboucher à la fois sur l'emploi comme sur la poursuite d'étude sans enfermer l'étudiant dans un choix trop précoce qui lui serait nuisible, toutes les formations doivent intégrer :

1. **une mise en lien des enseignements dispensés avec le monde professionnel**, organisée durant l'ensemble de la Licence en lien avec les matières étudiées. Des outils d'apprentissage doivent être développés pour permettre aux étudiants de mettre en pratique et savoir utiliser dans une perspective professionnelle les connaissances acquises: travail en groupe, mise en situation, enquête de terrain, etc.

2. **des modules de préparation à l'insertion professionnelle** : rédaction de CV, apprentissage du droit du travail, etc.

3. **un encadrement des stages** (les bureaux des stages doivent être mis en place dans chaque établissement pour aider l'étudiant à trouver un stage en rapport avec sa formation, le stage doit faire l'objet d'une validation pédagogique par l'équipe enseignante, le stagiaire doit être accompagné par un tuteur dans l'entreprise, le stage doit faire l'objet d'une évaluation, par conséquent d'un rapport de stage.)

